

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CF21

présenté par

M. Forissier, M. Bazin, M. Rémi Delatte, M. Verchère, Mme Bazin-Malgras, M. Dive,
Mme Valentin, M. Peltier, M. Grelier, M. Abad, M. Brun, M. Le Fur, M. Viry, M. Straumann,
M. Ramadier, Mme Kuster, M. Hetzel et M. Cattin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 61, insérer l'article suivant:

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.